



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2773

15 décembre 1987

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2773e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 15 décembre 1987, à 16 heures

Président : M. BELONOGOV

(Union des Républiques
socialistes soviétiques)

Membres : Allemagne, République fédérale d'
Argentine
Bulgarie
Chine
Congo
Emirats arabes unis
Etats-Unis d'Amérique
France
Ghana
Italie
Japon
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Venezuela
Zambie

Le Comte YORK von WARTENBURG
M. DELPECH
M. TSVETKOV
M. LI Luye
M. ADOU
M. AL-SHAALI
M. WALTERS
M. BLANC
M. DUMEVI
M. BUCCI
M. KIKUCHI

Sir Crispin TICKELL
M. PABON GARCIA
M. MFULA

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau PC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 50.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Avant d'aborder nos travaux, je voudrais soulever une question de procédure.

En tant que président du Conseil, j'estime qu'il est inadmissible que l'ouverture des séances soit retardée, comme cela a été le cas aujourd'hui. Notre organisation connaît une situation financière difficile, et il est inadmissible de gaspiller ainsi ses ressources financières.

Je ne parle même pas du fait qu'il faut respecter les autres, faire preuve de discipline et ne pas perdre de temps. Cela me paraît normal vis-à-vis des uns et des autres. Je demande donc instamment aux membres du Conseil de bien vouloir respecter strictement, à l'avenir, le règlement intérieur provisoire du Conseil.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

LETTRE DATEE DU 11 DECEMBRE 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU YEMEN DEMOCRATIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19333)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes sur cette question, j'invite les représentants de l'Egypte, d'Israël, de la Jordanie, du Koweït, du Qatar, de l'Arabie saoudite et de la République arabe syrienne à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; j'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Badawi (Egypte), M. Netanyahu (Israël), M. Salah (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Al-Kawari (Qatar), M. Shihabi (Arabie saoudite) et M. Al-Masri (République arabe syrienne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; M. Al-Kidwa (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Bahreïn, de Cuba, de la République islamique d'Iran, de l'Iraq et du Pakistan des lettres dans lesquelles ils demandent à être

Le Président

invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Shakar (Bahreïn), M. Oramas-Oliva (Cuba), M. Mahallati (République islamique d'Iran), H. Kittani (Iraq) et M. Shah Nawaz (Pakistan) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 15 décembre 1987 du Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de demander que, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Conseil de sécurité invite M. Ahmet Engin Ansav, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, à prendre la parole au Conseil, au titre du point intitulé 'La situation dans les territoires arabes occupés'."

Cette lettre a été distribuée en tant que document officiel du Conseil de sécurité, sous la cote S/19344. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'adresser une invitation à M. Ansav, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Au moment opportun, j'inviterai M. Ansav à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour. Les membres du Conseil sont saisis du document S/19343, qui contient le texte d'une lettre datée du 14 décembre 1987 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant du Qatar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-KAWARI (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je suis heureux, tout d'abord, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je suis persuadé que, grâce à vos connaissances et à vos

M. Al-Kawari (Qatar)

compétences et grâce au respect qu'inspire votre pays et à l'influence qu'il a, le succès des travaux du Conseil est assuré.

Je voudrais remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Japon, pour l'excellente manière dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de novembre.

La convocation immédiate du Conseil montre clairement que celui-ci est conscient de la gravité de la situation dans les territoires palestiniens occupés. Elle montre également que le Conseil sait qu'un mouvement de résistance courageuse ne cesse de s'étendre sur la Rive occidentale et à Gaza, ce qui nous permet d'espérer qu'il s'acquittera de ses responsabilités à l'égard du peuple palestinien, qui endure ce qu'aucun autre peuple sur terre n'a jamais enduré : l'oppression, la répression et les violations des droits de l'homme.

Les mouvements de révolte auxquels nous assistons aujourd'hui ne sont pas les premiers et ne seront pas les derniers, car il ne s'agit pas d'une réaction à un événement précis qui s'apaisera dès que cet événement sera passé. Il s'agit de mouvements de révolte qui se poursuivront jusqu'à ce que le peuple palestinien atteigne ses objectifs légitimes, conformément aux instruments internationaux et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil est investi d'une responsabilité particulière, car c'est lui qui est tenu pour responsable de la sécurité du monde, du respect des instruments internationaux et de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine a parlé en détail des événements qui se sont déroulés dans les territoires occupés. Nous avons vu à la télévision et nous avons lu dans la presse que des résistants courageux se défendent avec des pierres seulement contre les obus, les tanks et les autres armes modernes de l'occupation.

M. Al-Kawari (Qatar)

Je ne reviendrai pas en détail sur ce soulèvement ni sur les pratiques auxquelles recourent les autorités d'occupation, ni sur la violence dont sont victimes les femmes, les enfants et les vieillards palestiniens, puisque tout cela n'est un secret pour personne.

Les autorités d'occupation ont essayé toutes les formes de répression pour réduire au silence le peuple palestinien. Elles ont recouru à toutes les formes de violence pour le placer devant le fait accompli, le soumettre à l'occupation et l'obliger à quitter sa terre. Cependant, les autorités d'occupation ne réussissent pas à réaliser leurs desseins, car l'histoire nous a appris que la volonté d'un peuple est invincible.

Une leçon très claire doit être tirée de ce courageux soulèvement auquel on assiste dans les territoires occupés. Ce sont ces masses, avec leurs capacités limitées, qui sont décidées à ne pas abandonner leurs terres, ni leurs droits et à faire les sacrifices nécessaires à cette fin jusqu'à ce que le monde reconnaisse leur droit légitime à créer un Etat indépendant sur leur sol national, sous la direction de leur seul représentant légitime - qu'ils ont choisi librement - l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Une autre leçon est à tirer du soulèvement qui se poursuit : il n'est pas simplement l'expression du rejet de l'occupation; il est la méthode appropriée à utiliser pour recouvrer les droits usurpés, en particulier lorsque le monde n'a pas assumé ses responsabilités et lorsque l'ennemi méconnaît la volonté de la communauté internationale, telle qu'elle est reflétée dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, qui ne sont toujours pas appliquées.

Mon pays, qui a toujours été aux côtés du peuple palestinien frère, espère que le Conseil de sécurité s'acquittera de ses responsabilités à l'égard de ce courageux peuple. Pour cela, il doit faire cesser le massacre du peuple palestinien par les autorités d'occupation, condamner les pratiques racistes de ces autorités et contraindre celles-ci à respecter les instruments internationaux, au premier chef la quatrième Convention de Genève. Il doit également faire appliquer les dispositions des résolutions des Nations Unies qui prévoient le retour du peuple palestinien dans ses foyers et la création d'un Etat indépendant, avec le retrait complet d'Israël des territoires arabes du Golan et du Sud-Liban et convoquer une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient, comme la communauté internationale a convenu de le faire, avec la participation de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien.

M. Al-Kawari (Qatar)

En l'absence de la solution désirée, il faut s'attendre que la résistance continuera. Nous devons rendre hommage à cette résistance et l'appuyer en tant que seul moyen dont dispose le peuple tant que la communauté internationale n'assumera pas ses responsabilités.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant du Qatar des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : D'emblée, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Vos grandes qualités personnelles, la compétence et les talents que nous vous connaissons augurent bien de l'issue des travaux du Conseil ce mois-ci. Le rôle efficace et très important que joue votre pays dans les affaires mondiales contribueront à réaliser nos espoirs.

J'adresse également mes félicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Kikuchi, Représentant permanent du Japon, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le Conseil a été convoqué d'urgence en raison de la campagne de terreur lancée par les autorités sionistes contre le peuple palestinien, en terre palestinienne. Le recours à la terreur par Israël n'a rien de nouveau. Les autorités israéliennes pratiquent la terreur depuis qu'elles sont arrivées en Palestine grâce au colonialisme. Elles continuent d'y recourir à l'heure actuelle sous divers prétextes, mais leur objectif fondamental est d'essayer de priver un peuple de sa patrie, de priver le peuple palestinien de son pays. Elles y ont échoué, et le peuple palestinien ne peut que triompher. Leur terreur ne laisse d'autre choix au peuple arabe captif dans sa patrie que de se défendre en recourant à la même arme, et en fin de compte c'est lui qui triomphera.

Les orateurs sionistes nient que les meurtres d'innocents commis par l'Autorité constituent des crimes, et sans vergogne ils disent que ces événements se répètent tous les ans, au moment de la commémoration de la Déclaration Balfour, le 2 novembre, et de l'adoption de la résolution sur le partage de la Palestine, le 29 novembre. Les Palestiniens se souviennent de ces événements, partout où ils se trouvent; ils commémorent ces événements de triste mémoire dans de nombreux pays, dans les pays occidentaux comme dans les pays orientaux. Il n'y a qu'en Palestine,

M. Shihabi (Arabie saoudite)

sur leur terre et dans leur patrie occupée, que des pleutres tirent et massacrent des personnes non armées. Les soldats de la terreur israélienne utilisent contre des gens non armés bombes et armes automatiques. Nous savons tous que la violence engendre la violence.

L'arrogance des sionistes et l'immunité dont ils pensent jouir lorsqu'ils sont jugés par ce conseil sont les raisons qui expliquent la recrudescence de la tension et la poursuite de la terreur sioniste contre les Arabes. Faire obstacle à la capacité du Conseil d'adopter une résolution qui pénaliserait les autorités israéliennes pour les crimes qu'elles commettent en violation des normes et conventions internationales est une affaire grave. Le prix en est payé par le sang du peuple arabe de Palestine, par son sang répandu sur le sol de sa patrie. C'est une grave question, car les juifs en Palestine paient également le prix de cette situation du fait des représailles exercées contre eux par les familles des victimes de la terreur sioniste.

Les autorités israéliennes, selon la définition du Conseil, sont des autorités occupantes. Selon la définition des Arabes, ce sont des envahisseurs terroristes qu'il faut punir de la même manière que vous punissez les envahisseurs de vos pays et de vos peuples. Que le Conseil applique les termes de sa définition aux autorités d'occupation, qui commettent contre le peuple d'un pays qu'elles occupent tout crime qui viole les Conventions de Genève, la Charte des Nations Unies et même les termes en vertu desquels l'Organisation internationale a admis Israël au nombre de ses Membres, alors qu'il ne réunissait pas toutes les conditions qu'exige cette qualité de membre.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Malgré les efforts déployés par les autorités terroristes israéliennes pour essayer de cacher la vérité et empêcher qu'elle ne soit révélée au grand jour, ce que nous avons appris par la presse internationale ces derniers jours est plus qu'il n'en faut pour accuser les autorités sionistes de menacer la paix et la sécurité du peuple arabe palestinien et de créer les conditions qui, inévitablement, engendreront une prolifération de la violence.

Certains s'attendaient, ces dernières semaines, à ce que les autorités israéliennes commettent des actes criminels en représailles contre les audacieuses opérations de commando exécutées par les Feddayins palestiniens. Ils avaient raison, et ces jours derniers l'on a pu voir combien lâchement elles se sont vengées, en ouvrant le feu sur des innocents dans les rues de Palestine. Mais le lâche finit toujours par s'autodétruire.

Pour tenter de tromper le monde, les sionistes posent stupidement la question suivante : pourquoi les Palestiniens - et avec eux les Arabes et les musulmans - se livrent-ils à de violents actes de vengeance contre le sionisme au prix de leur propre vie? La terreur sioniste est la réponse à leur propre question. Elle est la cause fondamentale de la maladie et la source du fléau. Les Palestiniens sont massacrés dans leurs maisons sous les yeux de leurs proches. Et les sionistes voudraient qu'ils ne se révoltent pas et ne se défendent pas?

Si, pour certains, la condamnation des autorités sionistes est une mesure suffisante, elle ne l'est certainement pas pour le peuple arabe palestinien dont le sang coule dans les rues. Un châtement préventif et un juste verdict prononcés contre les autorités coupables de ces crimes renforceraient la crédibilité du Conseil aux yeux des peuples arabes et musulmans qui, à ce jour, continuent de penser que les Nations Unies ne sont pas capables de contribuer efficacement à restaurer les droits des Palestiniens - droits que l'Organisation internationale elle-même a contribué à ôter au peuple palestinien.

J'ai entendu quelqu'un dire que l'Organisation de libération de la Palestine - que nous appuyons et qu'appuient tous les Etats arabes et musulmans en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien et qui est reconnue par beaucoup plus d'Etats que l'entité israélienne - pousse les Arabes à manifester les sentiments que leur inspire le souvenir de la Déclaration Baïfour et de la résolution de partage de la Palestine de l'Assemblée générale, qui ont violé tous les principes et conventions. Ce n'est là qu'une minable manœuvre trompeuse, parce que l'Organisation de libération de la Palestine est le prolongement de la

M. Shihabi (Arabie saoudite)

lutte du peuple arabe palestinien, dont la révolte contre le sionisme d'abord puis contre son rejeton, Israël, a commencé au moment des premières tentatives sionistes d'infiltration des terres arabes de Palestine, il y a de cela 70 ans, avant même que l'Organisation de libération de la Palestine eût été créée, alors que ses dirigeants n'étaient pas encore nés.

Je demande au Conseil de sécurité d'adopter une résolution ferme, à la mesure de sa responsabilité vis-à-vis de crimes qui, si on ne fait rien pour les prévenir maintenant, proliféreront, compliquant toujours plus la situation. Je donne à nouveau l'assurance au peuple arabe palestinien fermement attaché au sol de sa patrie que tous ceux qui, dans le monde, chérissent la justice et le droit sont de son côté. Pour la nation arabe et musulmane, Al Qods, la première kiblah et le troisième lieu saint le plus sacré, n'est pas un domaine que l'on peut usurper à la dérobée, à l'insu de la conscience mondiale et du droit international. La Palestine, la patrie du peuple arabe, n'est pas un morceau de terrain que l'on peut acheter ou vendre; c'est la patrie d'une nation; c'est là qu'un peuple a ses racines. Le Conseil a pour responsabilité fondamentale d'empêcher les autorités israéliennes de commettre de nombreux et divers actes de terreur, y compris le massacre de personnes sans défense - question que le Conseil examine aujourd'hui. Il s'agit d'un acte de vengeance terroriste, qui aura les plus terribles effets sur la sécurité de la région et la sécurité de la Palestine tout entière.

Nous rendons hommage au peuple de Palestine, qui résiste fermement à l'invasion, à l'occupation et à l'oppression. Nous saluons également les moudjahidin qui luttent sur leur propre terre, une terre de sainteté et de sacrifice. Que la paix soit avec les âmes des martyrs qui sont tombés sous les balles des lâches, afin que la riche terre nourrie de leur sang puisse engendrer le fruit du droit qui sera rendu à son peuple!

Au nom du Royaume d'Arabie saoudite, nous demandons au Conseil d'adopter une position ferme qui donne à réfléchir aux agresseurs et rende justice au peuple palestinien, une position responsable propre à promouvoir la recherche d'un juste règlement de la question de Palestine.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, au nom de l'Etat du Koweït, je suis très heureux de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. A notre avis, ce sera un mois riche en débats sur d'importantes questions touchant la paix internationale. Vous représentez un pays ami, l'Union soviétique, auquel incombe une responsabilité particulière s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le monde, un pays avec lequel le Koweït a les liens les plus étroits. Connaissant bien votre sagesse et votre expérience, je suis convaincu que les travaux du Conseil durant ce mois seront couronnés de succès.

Qu'il me soit également permis de remercier l'Ambassadeur Kikuchi, Représentant permanent du Japon, pour l'excellente façon dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Au nom de l'Organisation de la Conférence islamique, que le Koweït a l'honneur de présider actuellement, je voudrais remercier le Conseil d'avoir accédé à notre demande de convocation du Conseil de sécurité en vue d'examiner la tournure extrêmement grave prise par les événements au cours des six derniers jours dans les territoires arabes occupés. On a été témoin ces jours derniers d'une intensification poussée de la violence et de mesures arbitraires prises par les autorités d'occupation israéliennes contre une population armée seulement d'une foi inébranlable dans la justesse de sa cause et dans son droit à l'autodétermination.

M. Abulhasan (Koweït)

Ces pratiques affreuses, qui provoquent la mort de personnes innocentes et les blessures de nombreux citoyens palestiniens, sont la preuve qu'Israël méprise et viole les droits de l'homme les plus fondamentaux, qui sont garantis par le droit et les textes internationaux, en particulier la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Nous ne pouvons manquer de noter qu'à maintes reprises, le Conseil de sécurité a déclaré que la Convention de Genève s'appliquait aux Palestiniens et aux autres territoires arabes sous occupation israélienne depuis 1967, y compris Jérusalem.

En dépit de cela, en l'absence de dissuasion ou d'incitation morale, Israël continue de mépriser et de violer l'esprit et la lettre de cette convention à laquelle il est partie. En fait, il bafoue et foule aux pieds les lois et les normes internationales, et continue d'utiliser toutes les formes possibles de répression et d'oppression pour asservir et humilier le peuple arabo-palestinien, pour livrer une guerre contre lui et contre son territoire, et pour confisquer ses moyens de subsistance - tout cela en vue d'obliger cette population à quitter son territoire et sa patrie, afin que le peuple arabo-palestinien ne soit plus présent sur cette terre.

Ces pratiques israéliennes sont devenues si agressives qu'elles ne peuvent plus être méconnues, même par les médias occidentaux et américains de différentes tendances et orientations. Toute la presse a été unanime pour couvrir ces événements objectivement et complètement, et elle a clairement montré que la responsabilité en incombait aux autorités d'occupation du fait de leur politique d'agression.

Devant de telles pratiques, devons-nous nous attendre à ce qu'un peuple fier se mette à genoux et se soumette aux diktats de la volonté d'un occupant armé jusqu'aux dents? Peut-on espérer que ce peuple abandonnera sa juste lutte? Non. Ce peuple non armé continue de nous surprendre par son obstination à continuer la lutte pour défendre sa dignité, pour se débarrasser de l'occupation israélienne et faire respecter son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat palestinien, un Etat indépendant sur son propre sol. A cette fin, ce peuple utilise tous les moyens à sa disposition - manifestations, grèves et il va jusqu'à lancer des pierres et des bouteilles vides - pour faire face aux munitions que les forces israéliennes n'hésitent pas à employer contre lui.

M. Abulhasan (Koweït)

Cela montre que ce peuple n'est pas près d'abandonner sa lutte contre l'occupation et contre le déni de ses droits. C'est une lutte légitime et acceptable, conforme à la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 40/61. En dépit des condamnations et des dénonciations répétées du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale - dont la dernière a été la résolution 42/160, dont le paragraphe 2 dénonce et condamne Israël pour sa politique et ses pratiques contre les étudiants et les enseignants palestiniens dans les écoles, les universités et autres établissements d'enseignement supérieur, en particulier le tir à balles réelles contre des étudiants non armés qui a entraîné la perte de vies humaines. En dépit de toutes ces condamnations, Israël persiste dans son entêtement et a réagi à cette résolution comme il l'avait fait pour les résolutions antérieures, en continuant de tirer sur des jeunes non armés, des enfants et des femmes dans les territoires occupés.

Dans le New York Times d'aujourd'hui, dans un article concernant la question dont nous sommes saisis, l'écrivain Yehuda Litani, spécialiste des affaires arabes pour le Jerusalem Post, a déclaré ce qui suit :

(L'orateur poursuit en anglais)

"La différence c'est que maintenant cela dure plus longtemps, plus de personnes y participent et elles n'ont pas peur d'affronter l'armée. C'est comme un incendie, qui éclate et qui se propage.

Ils sont au désespoir ... Je parle des jeunes, ils n'ont rien à perdre."

(The New York Times, 15 décembre 1987, p. 3)

(L'orateur reprend en arabe)

Je voudrais ajouter que ces événements ne sont pas tragiques seulement pour les jeunes; c'est une tragédie pour le peuple palestinien dans son ensemble, tout le peuple palestinien, sur la Rive occidentale et sur la bande de Gaza.

Combien de temps encore pouvons-nous espérer voir patienter ce peuple devant ces actes criminels? N'est-il pas normal que cette occupation engendre la résistance, même violente? Il n'est donc pas étrange que la poursuite de l'occupation soit le résultat direct de cette suite de violences et de soulèvements.

Ceux qui sont décidés à mettre un terme à cette situation qui se détériore, doivent mettre un terme à l'occupation; ils doivent assurer la victoire à ceux qui ont le droit pour eux et c'est alors que la sécurité et la stabilité reviendront.

M. Abulhasan (Koweït)

Nous lançons un avertissement : si l'on n'entrevoit pas l'espoir d'un règlement pacifique, la résistance s'accroîtra et la violence s'intensifiera. Plus le peuple palestinien se sentira frustré devant l'intransigeance dont font preuve les autorités d'occupation israéliennes, plus la résistance sera inévitable et continue. L'occupation sioniste elle-même se trouvera dans ce dilemme éternel : sa notion de sécurité est remise en question et les colons sionistes réalisent une fois de plus qu'ils se trouvent devant un peuple militant, qui lutte pour sa patrie avec l'énergie du désespoir.

C'est pourquoi nous demandons que l'on redouble d'efforts pour parvenir à un règlement pacifique. Nous lançons un appel à ceux qui font obstacle aux efforts de paix pour qu'ils réagissent positivement et fassent preuve de bon sens. Par ailleurs, nous pensons que le Conseil de sécurité ne devrait pas se contenter de dénoncer ces pratiques et cette politique inhumaines. Il doit suivre les préceptes de la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes pour trouver d'urgence une solution acceptable.

Le Conseil de sécurité doit maintenant mettre fin à ces actes criminels et protéger les innocents. Il doit protéger les droits de l'homme des Palestiniens, qui leur sont déniés. Le Conseil de sécurité doit agir d'urgence pour convoquer une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient à laquelle devraient participer sur un pied d'égalité les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et toutes les autres parties au conflit israélo-arabe, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien.

Le cheikh Jaber Al-Sabah, S. A. l'Emir de Koweït, le Président de l'Organisation de la conférence islamique, a adressé une lettre à ses frères, les rois et chefs d'Etat des pays membres de l'Organisation de la conférence islamique, dans laquelle il dit :

M. Abulhasan (Koweït)

"Nous sommes convaincus que le monde, même s'il donne la plus haute priorité à la question des droits de l'homme, a sous les yeux en Palestine occupée les violations les plus flagrantes et les plus graves des droits de l'homme commises par l'occupant sioniste. Nous sommes tous fiers de ce que nos frères palestiniens font dans les territoires occupés. Ils montrent à l'ennemi sioniste et au monde entier qu'ils continueront à s'opposer à l'occupation et à insister sur les droits nationaux légitimes du peuple palestinien."

Il était naturel que la volonté islamique et la volonté arabe convergent. L'appel à la convocation d'une conférence internationale lancé par le cinquième Sommet islamique réuni au Koweït en janvier dernier reprend une initiative de 1983 et a été renouvelé au Sommet arabe réuni en session extraordinaire en Jordanie. C'est le meilleur moyen de résoudre le problème du Moyen-Orient au coeur duquel se trouve la question de Palestine. Mais Israël continue à résister à cette idée.

Afin de réaliser ce noble objectif, qu'il ne soit donc permis, au nom des Etats membres de la Conférence islamique, de demander instamment au Conseil de sécurité de coopérer pour que cette conférence internationale soit convoquée afin d'arriver à un règlement d'ensemble pacifique, juste et durable de la question palestinienne, règlement qui amènera sans aucun doute la paix et la stabilité à la région du Moyen-Orient tout entière.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant du Koweït des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est M. Clovis Maksoud, Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès des Nations Unies, que le Conseil a invité lors de sa 2772e séance, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKSOUD (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous dire et pour dire aux membres du Conseil de sécurité combien la Ligue des Etats arabes apprécie qu'on l'ait invitée à prendre la parole au Conseil sur une question d'une telle importance.

J'aimerais dire aussi combien nous vous sommes reconnaissants de vos efforts et combien nous sommes reconnaissants de ceux de votre pays en vue de la convocation de la conférence internationale que nous appelons de nos vœux pour sauver l'option "paix" au Moyen-Orient. Nous savons avec quelle sagesse et quelle ténacité vous poursuivez les objectifs des Nations Unies.

M. Maksoud

Je voudrais d'autre part remercier l'Ambassadeur Kikuchi, du Japon, qui, le mois dernier, a présidé les travaux du Conseil avec la sagesse et le dévouement qui le caractérisent.

Le Conseil de sécurité est réuni au moment même où son autorité est de toute évidence remise en question, alors que l'impatience de la communauté internationale et d'un peuple en butte à l'occupation s'accroît au fur et à mesure que les autorités israéliennes d'occupation intensifient la coercition et la violence.

Dans les territoires arabes occupés, notamment à Gaza et sur la Rive occidentale, nous assistons aujourd'hui à une tentative visant à montrer clairement que si Israël peut parfois humilier physiquement les Palestiniens en les forçant à s'agenouiller, les yeux bandés, il ne parvient pas à en humilier l'esprit. C'est la force physique et la puissance militaire de l'occupation israélienne qui font des ravages dans ce peuple dont les droits ont été internationalement reconnus et dont le représentant aux Nations Unies et dans le monde entier - l'Organisation de libération de la Palestine - a énoncé les droits et les aspirations, guidant sa lutte et parlant en son nom à travers le monde.

La résistance à l'occupation est une chose attendue, normale, inévitable. Résister à l'occupant, cela signifie que l'on a de l'espoir, que l'on a confiance en la communauté internationale, que l'on continue de croire que le droit et la justice ne sont pas des abstractions mais des modalités qu'il est possible de matérialiser. Résister à l'occupant est nécessaire, non pas seulement pour redresser un tort, non pas simplement pour empêcher que la privation des libertés soit permanente, mais aussi pour libérer l'occupant lui-même du processus déshumanisant que provoque l'occupation au sein de la population du pays occupé. Dès lors, la résistance est une nécessité humaine, non pas uniquement pour le peuple palestinien, mais aussi pour les adversaires du peuple palestinien, car il leur permettra de recouvrer leur humanité face au processus déshumanisant que créent pour eux et pour leurs victimes la violence de leur occupation et la coercition de leurs mesures.

Aussi, minimiser l'importance des débats du Conseil, comme les représentants d'Israël ont essayé de le faire à maintes reprises, avec des réunions à 20 heures ou en s'adressant au public, n'est qu'une tentative de détourner l'attention de la question centrale et la preuve du mépris d'Israël pour les Nations Unies, leur Charte, leurs résolutions et les délibérations du Conseil de sécurité.

Qui plus est, les présentes réunions du Conseil de sécurité se déroulent en une période marquée par une détension internationale qui est stimulée par la réunion au sommet des dirigeants des deux superpuissances et qui, si elle se poursuit, libérera les deux superpuissances de l'immédiate éventualité des tensions ou des conflits et par conséquent libérera les énergies des puissances industrielles au bénéfice du développement certes, mais aussi pour la recherche systématique des conflits chroniques régionaux qui tendent encore à attiser la tension et à engendrer l'affrontement.

Par conséquent, l'atmosphère qui règne devrait permettre au Conseil de sécurité, à ce point, de traiter des causes du problème du Moyen-Orient; en effet, les manifestations de violence des derniers jours ne sont que l'expression de cette frustration accumulée dont souffre le peuple palestinien après 20 ans d'occupation.

Quand l'OLP a cherché, par le biais de ses amis et du groupe arabe, à venir au Conseil de sécurité pour débattre de la situation sur la Rive occidentale et à Gaza, elle n'a fait qu'exprimer sa confiance dans l'Organisation des Nations Unies. Elle entendait recourir à cette organisation pour sauvegarder l'option politique afin que la résistance armée dans les territoires occupés se transforme en possibilité politique de justice et de paix dans la région. C'est cette noble initiative qui a reçu l'appui du Groupe arabe et à laquelle les membres du Conseil de sécurité ont eu la bonté de répondre. L'OLP ne veut négliger aucune possibilité de parvenir à un règlement pacifique grâce à la convocation d'une conférence internationale parrainée par l'Organisation des Nations Unies.

Dire, comme le représentant d'Israël semblait le sous-entendre, que l'OLP "incite à la violence" est une déformation délibérée des faits et une incompréhension totale de la situation. Si l'OLP incite à la violence et si la population occupée n'a pas vécu la traumatique brutalité des mesures d'occupation israéliennes, pourquoi cette réaction instantanée? Si l'OLP incite à la violence et si les prétendues améliorations de la qualité de vie entreprises par la puissance occupante sont tellement appréciées, pourquoi cette réaction spontanée de rébellion et d'insurrection contre les autorités d'occupation? Israël n'admet, ne reconnaît pas qu'il est une puissance occupante. C'est parce qu'il refuse de reconnaître son véritable statut qu'il pratique une politique fondée sur le principe que les Palestiniens occupés constituent l'obstacle humain à sa

politique continue d'annexion et d'expansion rampantes. Voilà la cause fondamentale du problème; voilà ce qui explique la férocité avec laquelle Israël applique ses mesures de répression dans les territoires occupés.

Israël ne veut pas reconnaître qu'il est une puissance occupante et croit par conséquent qu'il n'a pas de compte à rendre au titre de la Convention de Genève ou de tout autre instrument du droit international, parce que la simple présence du peuple palestinien occupé n'est qu'une simple interruption - pour Israël, une grossière interruption - dans la réalisation de sa politique d'annexion. C'est pourquoi aucun représentant israélien, depuis 1967, n'a défini le rôle d'Israël dans les territoires occupés; c'est pourquoi Israël, en aucune circonstance, n'a défini ses frontières et Israël veut être reconnu comme Etat en devenir et non pas comme un Etat aux frontières établies.

M. Shamir a très bien résumé cela il y a deux jours en déclarant que :

"Les Arabes d'Israël doivent comprendre que la violence ne leur apportera rien."
"Les Arabes d'Israël" : qu'est-ce que cela veut dire? Nous savons qu'il y a une population arabe en Israël depuis 1967. Est-ce à ces arabes qu'il se réfère ou pense-t-il plutôt aux Arabes d'Israël d'une façon floue, indéfinie - autrement dit les Arabes sous occupation -, les territoires occupés étant alors considérés comme l'Eretz Israël de l'avenir?

Le représentant israélien a mentionné ici que l'OLP s'opposait à toute amélioration du statu quo. C'est une des rares occasions où je serais d'accord avec lui. Certes oui, l'OLP et l'ensemble de la nation arabe s'opposent à toute amélioration du statu quo. Nous rejetons ce statu quo. Qui plus est, il dit que l'OLP encourage toutes les possibilités de bouleverser la situation parce que ce qu'il veut c'est le conflit ouvert et l'affrontement, la violence et la terreur. Ce n'est pas seulement l'OLP, ce n'est pas seulement l'ensemble de la nation arabe, ce ne sont pas seulement les membres de l'Organisation de la Conférence islamique, mais c'est le monde entier, à quelques exceptions près, qui veut encourager toute possibilité de rejeter le statu quo dans les territoires occupés. Le représentant d'Israël, dans son pharisaïsme, croit nous condamner; il nous fait en réalité un grand compliment.

M. Maksoud

Nous sommes décidés à rejeter le statu quo dans les territoires occupés. Nous sommes décidés à le rejeter par l'intermédiaire de la conférence internationale, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, par la résistance pacifique, la désobéissance civile, des mesures non violentes. Nous sommes prêts à épuiser tous les moyens pacifiques qu'offrent la Charte et le droit international aux Palestiniens pour rejeter ce statu quo. Nous voulons le faire par la persuasion et non pas en essayant d'apaiser Israël. Nous voulons le faire en faisant reconnaître clairement et concrètement les droits nationaux des Palestiniens et la légitimité de leur résistance. Nous voulons le faire en faisant reconnaître clairement et concrètement la légitimité de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ainsi que les modalités pacifiques qui ont été préconisées et adoptées par les Nations Unies. Nous nous opposons, naturellement, à toute amélioration du statu quo, parce que cela ferait obstacle aux efforts qui tendent à rejeter ce statu quo.

Le représentant israélien a dit que le Gouvernement israélien avait avancé un grand nombre de propositions visant à réadapter les réfugiés. Mais la question de Palestine, le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, n'est pas une question de réfugiés. Il est vrai qu'il y a des réfugiés palestiniens dans de nombreux pays arabes - et même dans leur propre pays. Mais ces réfugiés ont été chassés de leurs foyers par la force, et les Nations Unies reconnaissent leur droit au retour.

Entre parenthèses, je dois dire que l'un des paradoxes de notre époque est la campagne sur les droits de l'homme dont nous avons été témoins pendant la réunion au sommet des deux superpuissances. Il y a eu des manifestations; le Congrès des Etats-Unis a adopté des résolutions; le Gouvernement des Etats-Unis a fait des déclarations, tout cela pour que les Juifs de l'Union soviétique se voient octroyer le droit d'émigrer. Malheureusement, aucune voix ne s'est élevée au sein du Gouvernement américain ou au Congrès des Etats-Unis en faveur du droit des Palestiniens de retourner dans leurs foyers et leur patrie. Ce système de deux poids deux mesures est ahurissant. Nous espérons qu'il y sera remédié.

Je répète qu'il ne s'agit pas d'une question de réfugiés; il s'agit de la question du droit du peuple de Palestine à l'autodétermination.

Les Etats-Unis ont proposé d'améliorer la qualité de la vie des Palestiniens. Ils sont intervenus tout particulièrement pour empêcher les formes les plus gênantes de la violence à laquelle se livre l'occupant israélien. Mais nous devons

M. Maksoud

aussi reconnaître que si l'amélioration de la qualité de la vie est considérée comme un substitut au droit à l'autodétermination, il ne s'agit alors que d'un palliatif.

En outre, le représentant israélien a dit qu'il est devenu pratique courante pour l'OLP, s'agissant de la question actuelle, de demander la convocation du Conseil de sécurité pour débattre non pas seulement la violence mais aussi les maux de l'occupation. Mais où est le mal? Je pose la question à tous ceux ici présents : pourquoi le Conseil de sécurité ne discuterait-il pas des maux de l'occupation? Le représentant israélien préférerait-il que nous ne discutons pas des maux de l'occupation? Pense-t-il qu'un débat sur les maux de l'occupation constitue une ingérence dans les prétendues affaires intérieures d'Israël? Veut-il dire que les territoires occupés sont le domaine réservé des autorités israéliennes et qu'elles peuvent y exercer les prérogatives de ce qu'il a appelé "l'ordre public"? Le représentant israélien a dit qu'il incombait à tout gouvernement de préserver l'ordre public. C'est un truisme. Mais si les autorités d'occupation veulent faire respecter l'ordre public sur la Rive occidentale, à Gaza, sur les hauteurs du Golan et à Jérusalem, faut-il alors comprendre que la prérogative du Gouvernement israélien de faire respecter l'ordre public est permanente? Cela signifie-t-il que l'occupation elle-même est permanente? Cela signifie-t-il que l'occupation doit demeurer l'occupation?

Nous n'obtenons pas de réponse à ces questions. Au lieu de répondre, le représentant israélien continue d'insulter le Conseil de sécurité et ses membres et de s'attaquer aux délibérations du Conseil. Il se livre à des manœuvres de diversion et parle de questions non pertinentes, pensant embarrasser les Arabes en récrivant l'histoire. Il essaie d'amener le Conseil à reconnaître qu'il n'a pas de raison d'être ou qu'il est incapable de fonctionner parce qu'Israël s'octroie l'immunité et estime qu'il n'est responsable envers personne.

Cette situation est encouragée, directement ou indirectement, par ce que nous avons lu dans les journaux d'aujourd'hui - à savoir que, par un arrangement et un nouvel accord, le Gouvernement américain traite maintenant Israël comme une espèce de membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, ayant accès aux secrets militaires et au matériel militaire, tel que les F-16.

Comment s'étonner alors qu'Israël vienne au Conseil de sécurité peu disposé à respecter les débats et à partager les préoccupations du Conseil et bien décidé à poursuivre ses visées. Israël pense qu'il arrivera à amortir les petites critiques

M. Maksoud

que lui valent ses excès et sa violence. Nous avons entendu ce que l'Ambassadeur Murphy a dit hier au Comité des relations extérieures du Sénat. Nous lui en sommes reconnaissants. Mais si on rapproche ses paroles de l'accord qui a été conclu et qui permettra à Israël d'accéder aux secrets militaires, qui lui donnera le statut de membre de l'OTAN sans être vraiment membre de l'OTAN et qui lui accordera certains privilèges, on se demande alors si on a tiré les leçons de l'affaire d'espionnage Pollard et du rôle d'Israël dans l'"Irangate". C'est également ahurissant.

En fait, ces délibérations, la violence qui a éclaté, la résistance des Palestiniens dans la poursuite de leurs droits sont importants en ce sens qu'ils replacent la question palestinienne au centre des préoccupations les plus graves de cet organe mondial et de la communauté internationale. C'est pourquoi nous tenons à répéter que l'OLP et le peuple palestinien dans les territoires occupés ont épuisé tous les moyens pacifiques. Pour les Palestiniens, la violence est la solution du dernier recours, alors que pour les autorités israéliennes d'occupation elle est celle du premier recours. Voilà la différence, et c'est pourquoi ces délibérations revêtent une importance vitale. Le peuple qui se révolte aujourd'hui contre l'humiliation et la perpétuation de l'occupation israélienne met la communauté mondiale en présence non seulement de l'agonie d'un peuple qui souffre sous l'occupation, mais aussi des aspirations et des droits auxquels il est attaché et pour lesquels il lutte.

M. Maksoud

Ce matin encore, les soldats israéliens ont pénétré à l'intérieur du Liban et sont allés au-delà de ce qu'ils appellent la zone de sécurité, parce qu'Israël pense être à même de discipliner ceux qui résistent à l'agression. Les occupants israéliens, qui font preuve d'une arrogance incommensurable, finiront par s'apercevoir que c'est l'esprit de rébellion du peuple palestinien et du peuple libanais au sud du Liban qui va devenir la réalité nouvelle - et non pas leur politique d'occupation et d'annexion.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie M. Maksoud des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays et qu'il m'a adressées personnellement.

L'orateur suivant est M. Ansay, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, à qui le Conseil a adressé une invitation en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ANSAY (Organisation de la Conférence islamique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois qui, j'en suis sûr, sera historique. Je suis persuadé que votre vaste expérience et vos compétences bien connues vous permettront de vous acquitter de vos tâches d'une manière aussi exemplaire que celle de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Kikuchi.

Comme le Représentant permanent de l'Etat du Koweït a déjà pris la parole au Conseil au nom du Président en exercice de l'Organisation de la Conférence islamique, je me bornerai à lire un message que S. E. M. Syed Sharifuddin Pirzada, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, a adressé au Conseil, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, concernant les actes terroristes méprisables perpétrés actuellement par les autorités israéliennes sous la forme d'attaques armées et d'assassinats cruels à l'encontre d'hommes, de femmes et d'enfants palestiniens innocents dans les territoires palestiniens arabes occupés.

Mais avant de donner lecture de ce message au Conseil, je voudrais l'informer que les membres de l'Organisation de la Conférence islamique à l'Organisation des Nations Unies se sont réunis d'urgence ce matin pour examiner la situation extrêmement grave dont nous sommes saisis, et qu'un communiqué final a été publié

M. Ansay

à l'issue de cette réunion, dont le texte a été distribué en tant que document de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce communiqué final, on demande, entre autres, que l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, le Conseil de sécurité, prennent diverses mesures pour mettre immédiatement un terme aux atrocités en cours et pour rendre justice au peuple palestinien, justice qui se fait attendre depuis longtemps. Si justice n'est pas rendue immédiatement, nous sommes fermement convaincus que la paix internationale sera bientôt gravement menacée.

Le message du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique se lit comme suit :

"Excellence,

C'est avec un profond sentiment d'horreur, d'indignation et de tristesse que nous vous adressons ce message en votre qualité de président en exercice du Conseil de sécurité, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique : un sentiment d'horreur et d'indignation face à la politique terroriste menée par les forces d'occupation sionistes dans les territoires arabes et palestiniens, notamment sur la Rive occidentale et à Gaza, et qui a causé la mort de nombreux hommes, femmes et enfants innocents et non armés et infligé des blessures à beaucoup d'autres; un sentiment de tristesse devant le meurtre de tant de gens innocents qui sont tombés victimes des balles israéliennes pour avoir exigé l'exercice de leurs droits de l'homme et de leurs droits nationaux et fondamentaux inaliénables. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités et veiller à ce qu'Israël mette fin à son agression afin que le peuple palestinien ne fasse plus l'objet de massacres quotidiens, de détentions illégales et de l'oppression de la part des forces d'occupation.

Je lance un appel fervent au Conseil de sécurité et lui demande instamment, par l'intermédiaire de Votre Excellence, d'adopter des mesures immédiates et coercitives pour faire en sorte que le peuple palestinien ne soit plus victime de la brutalité constante des forces sionistes et que l'agression israélienne cesse immédiatement. Le Conseil de sécurité ne peut plus se soustraire à ses responsabilités et ne doit pas être l'otage du pouvoir de veto de l'un quelconque de ses membres permanents."

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie M. Ansay des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ORAMAS-OLIVA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, nous sommes extrêmement satisfaits de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de décembre. Vous êtes le représentant d'un pays dont le premier dirigeant, le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, vient de traverser l'Atlantique pour poser la première pierre de l'édifice d'un monde sans armes nucléaires, ce monde qu'il a lui même proposé d'instaurer dans son programme de janvier 1986 pour que, d'ici à l'an 2000, ce type d'armes ait disparu.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Représentant permanent du Japon, M. Kikuchi, pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier.

Il est paradoxal qu'au moment même où des événements de ce genre se produisent sur la scène internationale, le Conseil de sécurité, dont la fonction suprême est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, soit obligé de se réunir à nouveau d'urgence pour examiner les atrocités commises par les soldats israéliens dans les territoires arabes occupés.

Les données fournies ici vendredi dernier par le Représentant permanent de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) concernant les dizaines de jeunes qui ont été massacrés à Balata et en d'autres lieux sont extrêmement éloquentes. Ces massacres font suite à d'autres massacres, comme ceux de Sabra et de Chatila. C'est le prix que doit payer le peuple palestinien pour son refus de se soumettre à la domination de l'armée d'occupation israélienne.

On nous a parlé de crimes répugnants qui sont commis dans les rues, près des hôpitaux; on nous a parlé des actes de brutalité perpétrés par l'armée d'occupation contre des jeunes sans défense, dont la seule faute a été de manifester contre l'agresseur et de s'opposer à l'occupation de leur territoire. Mais le peuple palestinien résiste à la domination étrangère, et c'est pratiquement sans armes qu'il se rallie pour défendre son droit inaliénable, le droit de retourner dans sa patrie et de créer son propre Etat en Palestine.

M. Oramas-Oliva (Cuba)

Le Conseil de sécurité ne peut rester indifférent face à cette réalité. Plus que jamais, nous avons besoin d'actes concrets pour amener Israël à se retirer des territoires arabes occupés.

Ce sont précisément Israël et ses partisans qui ont dressé le principal obstacle à la convocation d'une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient, à laquelle participerait sur un pied d'égalité l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien. Le Conseil de sécurité est responsable de la préparation de cette conférence. La situation qui prévaut dans les territoires occupés et les faits que nous analysons depuis vendredi montrent que les membres du Conseil doivent d'urgence redoubler d'efforts pour mettre promptement en oeuvre la résolution 38/58 C adoptée le 13 décembre par l'Assemblée générale. Si nous tardons à adopter des mesures concrètes de ce type, à adopter des mesures en vue du retrait total et inconditionnel des troupes israéliennes de tous les territoires arabes palestiniens occupés, y compris la Ville sainte de Jérusalem, à prendre des décisions qui permettront de mettre fin aux hostilités entre les Etats arabes et le peuple palestinien, nous faciliterons la réalisation des objectifs tendant à changer les caractéristiques démographiques, sociales, politiques et culturelles des territoires occupés. C'est précisément ce que cherche à faire Israël en se livrant à des actes dont le but est d'intimider la population des territoires occupés et de faciliter ainsi l'implantation de colons.

Il y a à peine quelques jours, l'Assemblée générale a adopté à une majorité écrasante des résolutions sur la question du Moyen-Orient, qui réaffirment la nécessité de mettre en oeuvre les buts et principes de la Charte des Nations Unies pour trouver une solution juste et durable à la situation au Moyen-Orient et plus particulièrement à la question de Palestine. Cela doit être un souci fondamental de tous les membres du Conseil de sécurité, qui doivent agir en conséquence.

Le fait que le Conseil a dû se réunir une fois encore pour examiner la situation dans les territoires arabes occupés est un appel lancé à la conscience de la communauté internationale pour éviter que se renouvellent les massacres de Sabra et Chatila et de Balata. En cette heure décisive, le peuple et le Gouvernement cubains, conformément à la position qu'ils ont toujours adoptée à l'égard des peuples arabes et du peuple palestinien qui luttent contre l'impérialisme et le sionisme, font leur la cause de la raison et de la justice.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de Cuba des paroles aimables qu'ils a eues pour mon pays, pour mon gouvernement et pour moi-même.

L'orateur suivant est le représentant de Bahreïn. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-SHAKAR (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Au nom de ma délégation, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Nous sommes certains que vos compétences et vos talents de diplomate ainsi que votre vaste connaissance des questions dont est saisie l'ONU, en particulier la question à l'examen, contribueront sensiblement à faire déboucher nos débats sur les résultats recherchés.

J'exprime également, par votre intermédiaire, notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Kikuchi, du Japon, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Depuis mercredi dernier, nous assistons dans les territoires arabes et palestiniens occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza à un soulèvement populaire massif contre les forces d'occupation israéliennes pour mettre fin à l'occupation et aux pratiques d'Israël et à ses actes quotidiens contre le peuple palestinien dans les territoires arabes et palestiniens occupés. L'affrontement qui fait rage entre les forces d'occupation israéliennes et les Palestiniens sans défense a fait parmi ceux-ci de nombreuses victimes.

Ces derniers jours, on a pu voir sur diverses principales chaînes de télévision américaines des images saisissantes de ce soulèvement populaire massif sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, ce qui a permis aux téléspectateurs d'assister à des exemples pris sur le vif des méthodes cruelles employées par les forces d'occupation pour éteindre la flamme de la lutte. Un couvre-feu a été imposé aux villages et aux villes de la bande de Gaza et de la Rive occidentale. Les forces d'occupation, renforcées avec des chars et d'autres véhicules blindés, ont attaqué des manifestants palestiniens sans défense pour supprimer les manifestations, saper le soulèvement populaire et étouffer la voix des Palestiniens, qui se fait entendre pour demander la fin de l'occupation. Cependant, en dépit de tout cela, le peuple palestinien de ces territoires demeure résolu contre les forces d'occupation, qui ont tout fait pour venir à bout de leur

M. Al-Shakar (Bahreïn)

lutte dans les batailles continues dans lesquelles les forces d'occupation utilisent des hélicoptères, des blindés, des armes automatiques et des gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants. Les Palestiniens non armés n'ont à opposer que leurs corps et des pierres. Les autorités d'occupation persistent dans leurs pratiques arbitraires. Elles ont intensifié et élargi la campagne de détention de Palestiniens dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale.

Les événements dont nous avons été témoins dans les villes et villages de la bande de Gaza et de la Rive occidentale occupées ne sont pas survenus brutalement. Ils sont le résultat de l'occupation continue, d'actes de torture, de répression et d'oppression commis par les autorités d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien, qui croupit sous le joug de l'occupation depuis plus de 20 ans.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

Il ne fait aucun doute que ce sont ces actes qui ont provoqué le soulèvement et rallumé la résistance populaire parmi les habitants des territoires arabes et palestiniens occupés. Cette résistance prouve clairement que le peuple arabe palestinien rejette l'occupation et toutes les mesures et pratiques inhumaines arbitraires appliquées par Israël contre ce peuple dans les territoires occupés de la bande de Gaza et de la Rive occidentale, et ce en violation de la quatrième Convention de Genève de 1949 et d'autres instruments internationaux.

Ce soulèvement populaire contre la tyrannie sioniste montre clairement que le peuple palestinien ne cédera pas à l'occupation, quels que soient les immenses sacrifices qu'il lui faudra consentir et aussi longtemps que durera l'occupation; l'occupation ne saurait briser la volonté du peuple palestinien. En dépit de 20 années d'occupation et d'efforts désespérés, Israël n'a jamais pu écraser la lutte de ce peuple ni étouffer ses légitimes aspirations à jouir de son droit inaliénable à la liberté, l'indépendance, l'autodétermination et la création d'un Etat libre et indépendant sur son sol national, sous la direction de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Par leur récent soulèvement, les Palestiniens ont réaffirmé qu'ils étaient bien décidés à poursuivre la lutte contre la machine de guerre israélienne, avec pour seules armes leurs mains, des pierres et leurs cris. C'est un témoignage éloquent de la détermination d'un peuple sans défense en lutte contre les autorités israéliennes d'occupation.

Au nom du Bahreïn, je tiens à dire que nous sommes entièrement solidaires du peuple palestinien dans la lutte héroïque qu'il mène dans les territoires arabes occupés. Je voudrais rendre ici hommage à la volonté héroïque qui s'est manifestée lors des nombreux soulèvements populaires dont nous avons été témoins l'année dernière dans tous les territoires arabes occupés, et notamment ceux de la semaine passée. Ils sont la véritable expression de l'opposition du peuple palestinien à l'occupation sioniste et de son rejet de cette occupation.

Nous espérons que le Conseil de sécurité prendra rapidement des mesures pour venir en aide à ce peuple en lutte qui ploie sous le joug de l'occupation, pour le protéger de l'agression des autorités d'occupation et pour mettre un terme aux menaces auxquelles il est journellement soumis - le génocide, la torture, la répression et l'oppression - de la part des autorités d'occupation. Nous demandons au Conseil de sécurité d'adopter sans retard des mesures efficaces propres à mettre fin au massacre de Palestiniens sans défense perpétré par les forces d'occupation

M. Al-Shakar (Bahreïn)

dans la bande de Gaza et la Rive occidentale. Ces mesures devraient avoir pour effet de dissuader les autorités israéliennes d'occupation et de mettre fin à leurs actes inhumains, despotiques et répressifs.

Il est devenu clair que le peuple palestinien est un peuple qui, comme tout autre peuple, a des droits naturels légitimes. Le peuple palestinien ne peut pas être détruit, et sa lutte ne peut être étouffée, aussi ingénieux que puisse être Israël dans l'utilisation de ses instruments de mort et de destruction. Après une lutte longue et acharnée, le peuple palestinien, sous la direction de son seul représentant légitime, l'OLP, a finalement réussi à faire admettre au plan international la légitimité de sa cause et de ses droits inaliénables.

Les événements de ces 20 dernières années nous renforcent dans notre conviction que la stabilité et la sécurité dans les territoires arabes occupés ne pourront être rétablies que par la cessation de l'occupation et la réalisation d'un règlement global et durable de la question palestinienne, qui est au coeur du conflit arabo-israélien. Un règlement juste et durable doit se fonder sur la légalité internationale et le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, en premier lieu et par-dessus tout d'Al Qods Al Charif, et sur l'exercice, par le peuple palestinien, de ses droits nationaux légitimes, y compris son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant qui lui soit propre sur son sol national.

A sa présente session, l'Assemblée générale a lancé un appel en faveur de la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient dans deux résolutions adoptées ce mois-ci : la résolution 42/66 D du 2 décembre 1987 et la résolution 42/209 A du 11 décembre 1987. Cette conférence, qui doit se tenir sous les auspices des Nations Unies, est la seule mesure adéquate qui permette d'arriver au règlement recherché.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de Bahreïn des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Iraq. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KITANI (Iraq) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, vous remercier et, par votre intermédiaire, remercier les autres membres du Conseil d'avoir accédé à notre demande de participation à ce débat. Ma délégation est réellement très heureuse de

M. Kittani (Iraq)

vous voir présider le Conseil en ce mois de décembre. Nous sommes certains que, sous votre présidence, le Conseil sera en mesure de traiter avec diligence des nombreuses questions inscrites à son ordre du jour et que ses travaux seront couronnés de succès.

Nous souhaitons également féliciter le représentant du Japon de la manière efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Nombre des orateurs qui ont pris la parole avant moi ont fait remarquer que le Conseil de sécurité se réunit alors que plus de 20 ans se sont écoulés depuis le début de l'occupation de la Rive occidentale, de la bande de Gaza et des hauteurs du Golan. Je répète ce chiffre parce que je crois qu'il a énormément d'importance. Nous lisons aujourd'hui que plus de 60 % des gens qui vivent à Gaza - et je suis sûr qu'il en va de même pour la Rive occidentale - ont moins de 20 ans. Cela veut dire qu'ils ont vécu toute leur vie sous occupation israélienne. Pourtant, ce sont eux qui font face aux mitrailleuses et aux chars israéliens avec pour seule arme leur volonté de résister et des pierres dans les mains.

M. Kittani (Iraq)

La dernière fois que j'ai parlé des pratiques israéliennes dans les territoires occupés, c'était le 30 janvier 1986; il était alors question des pratiques israéliennes dans une partie spécifique des territoires occupés, Jérusalem elle-même. J'avais mentionné - et je n'abuserai pas de la patience du Conseil en me répétant, car j'avais parlé alors assez longuement - que la persistance de la politique israélienne d'agression et d'expansion et le recours à la force brutale et au terrorisme n'étaient pas propices à l'instauration de la paix et de la sécurité en Palestine, ni à la réalisation du rêve et du grand plan israélien d'éliminer le peuple palestinien en tant que peuple doté de droits inaliénables.

Aujourd'hui, presque deux ans plus tard, quelle est la situation? Pour une réponse rapide, il suffit de lire la presse d'aujourd'hui, le 15 décembre 1987. Soucieux de ne pas abuser du temps du Conseil, je me contenterai de citer très brièvement deux articles.

Je vais d'abord lire ceci, paru dans le New York Times d'aujourd'hui :

"La recrudescence de la violence dans les territoires occupés préoccupe de plus en plus le gouvernement," - il s'agit du Gouvernement d'Israël - "et la presse israélienne parle même de 'révolte civile'.

Yehuda Litani, spécialiste des questions arabes dans le Jerusalem Post, écrit que les combats actuels sont plus violents que les troubles qui se sont produits dans les territoires occupés en 1975-76 et en 1980-81.

"La différence, a dit M. Litani dans une interview, c'est que maintenant cela dure plus longtemps, plus de personnes y participent, et elles n'ont pas peur d'affronter l'armée. C'est comme un incendie qui éclate et qui se propage.

Ils sont désespérés ... je parle des jeunes, ils n'ont rien à perdre." Dans un autre passage du même article, nous lisons que :

"Ces troubles, d'après un fonctionnaire de l'Office de secours des Nations Unies, constituent la révolte la plus sérieuse dans la bande de Gaza, en 20 ans d'occupation israélienne.

Nous abordons de toute évidence une nouvelle phase, aussi bien en ce qui concerne les Palestiniens qu'en ce qui concerne la réaction israélienne, déclare un autre fonctionnaire des Nations Unies.

M. Kittani (Iraq)

Les plus jeunes ont de moins en moins peur. Ils sont prêts à faire face à la police des frontières et à y résister. Et quand ils jettent une pierre, ils atteignent leur but. Ce sont les Israéliens maintenant qui tirent les premiers."

D'après le même article :

"M. Litani écrit dans le Jerusalem Post que les jeunes Palestiniens ont attaqué les patrouilles des forces de défense israéliennes 'avec des pierres, des bouteilles, des cocktails Molotov et des barres de fer, tout en sachant que les soldats de la FDI allaient riposter en blessant ou en tuant certains d'entre eux'."

Enfin, dans le même article, le Premier Ministre d'Israël lui-même, émet une note discordante et déclare :

"Le Premier Ministre Yitzhak Shamir attribue ces accrochages à des terroristes et à des délinquants."

Il s'agit de celui-là même dont les mains sont encore couvertes du sang des Nations Unies, puisque c'est la bande de Stern, dont M. Shamir était un membre éminent, qui a assassiné de sang froid le médiateur des Nations Unies, le Comte Bernadotte. En fait, sa carrière politique est empreinte de terrorisme, et c'est lui qui qualifie de terrorisme et de délinquance la résistance à l'occupation étrangère. Comment les valeurs érigées au fil des siècles et des millénaires ont-elles pu être ainsi renversées? Je m'en remets à la sagesse du Conseil pour répondre à cette question.

Le second passage est tiré d'un éditorial du Financial Times de Londres, du 15 décembre 1987. Là encore, j'ajouterai, après avoir donné lecture de ce texte, un bref commentaire. Je cite :

"... le climat s'est détérioré ces deux dernières années ; les soulèvements palestiniens ont rencontré une réaction brutale de la part des forces de sécurité; les aspirations palestiniennes croissantes se heurtent au refus catégorique d'Israël d'accorder aux Arabes qui vivent sous l'occupation israélienne toute forme d'indépendance véritable dans les domaines économique ou politique. Dans les deux territoires, la situation pourrait sans aucun doute être contrôlée du point de vue strictement militaire. Mais il est vrai aussi qu'elle crée des problèmes politiques à long terme que les dirigeants israéliens seraient imprudents de sous-estimer.

M. Kittani (Iraq)

L'opinion publique, à l'intérieur et à l'extérieur d'Israël, devient de plus en plus consciente de la véritable nature du régime israélien dans les territoires occupés. L'une des conséquences de cette prise de conscience est la pression politique qui est exercée sur le Gouvernement de coalition d'Israël pour qu'il accepte de participer à une conférence internationale où l'on discuterait d'autres arrangements à prendre. Le consensus sur la nécessité de convoquer une telle réunion est écrasant parmi les gouvernements occidentaux, orientaux et arabes, et également auprès du parti travailliste du Gouvernement de coalition israélien et parmi la diaspora juive : le Premier Ministre d'Israël, M. Yitzhak Shamir, et ses alliés sont les seuls à avoir systématiquement rejeté cette idée, dès le début. Une autre conséquence, secondaire, est le fait que les gouvernements étrangers insistent pour que les Palestiniens soient mieux traités; je n'en veux pour preuve que les pressions de la Communauté européenne sur Israël pour que les produits agricoles exportés de la Rive occidentale et de Gaza reçoivent un traitement plus équitable."

J'ai pris la liberté de faire perdre un peu de temps au Conseil parce que parfois, il vaut mieux lire les paroles des autres que les nôtres : elles sont plus révélatrices, et pour ceux qui sont las de nous écouter, elles sont plus crédibles.

Le rêve israélien, le plan directeur sioniste qui consiste à éliminer les Palestiniens en tant que peuple doté de droits, ne se réalise pas, de toute évidence, au fil des années, comme prévu et n'est pas plus proche de la réalité qu'auparavant. C'est un mirage. Les milliers de Palestiniens qui ont grandi sous l'occupation sont la preuve de la futilité de ce rêve.

La dernière fois que j'ai pris la parole à ce sujet au Conseil, je me suis référé aux Ecritures et j'ai rappelé aux Israéliens ce qu'il était advenu aux personnes qui vivaient par l'épée - car Israël a jusqu'ici de toute évidence choisi de vivre par l'épée et uniquement par l'épée. Peut-être pourrions-nous citer un autre exemple des mêmes Ecritures, l'histoire de David et de Goliath. En ne nous référant qu'à la télévision américaine, nous voudrions demander aux Israéliens de se souvenir de leur passé, de leur histoire et de nous dire qui est David et qui est Goliath, à Gaza et sur la Rive occidentale, cette semaine.

M. Kittani (Iraq)

Un dernier mot au sujet de la responsabilité des Nations Unies et du Conseil. La politique israélienne a toujours eu pour principe d'ignorer ou d'influencer toute mesure prise par le Conseil et les Nations Unies. Les Israéliens se comportent comme si l'Organisation des Nations Unies n'existait pas, comme si la Charte n'existait pas, comme si aucune obligation n'existait, comme s'il n'y avait pas de mesures de sécurité collective, comme si les Conventions de Genève sur les personnes civiles dans les territoires occupés n'existaient pas; mais cette organisation et le Conseil ne peuvent certainement pas renoncer à leur mandat, particulièrement lorsqu'il s'agit de la Palestine et des droits du peuple palestinien. C'est un mandat historique et l'Organisation périra ou vivra selon qu'elle persévéra à faire en sorte que le peuple palestinien soit traité de façon décente, ce qui, jusqu'ici, n'a pas été le cas.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de l'Iraq des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Compte tenu de l'heure tardive, je me propose de lever maintenant la séance.

Comme convenu par les membres du Conseil, la prochaine séance aura lieu demain à 15 h 30.

La séance est levée à 18 h 40.